Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du 22 mars 2023

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 février 2023
- Participation financière pour un voyage scolaire de l'école Saint Joseph de Limogne en Quercy
- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022

Présents :
Mme Annie Walle, Mme Denise Foston, Mr René Estival, Mr Damien Fraysse, Mr Jérémie Delhon, Mr Jordan Hardouin, Mr Benjamin Zimra

Absents excusés :
Mme Anne Genetet, Mr Jacques Rouet (donne procuration à Mr René Estival)

Secrétaire de séance :
Mr Jérémie Delhon

Approbation du Procès-verbal du 16 février 2023 :
Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Participation financière pour un voyage scolaire de l'école Saint Joseph de Limogne en Quercy

Délibération 2023-007

Madame le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de la Commune de Limogne en Quercy pour une demande de participation aux frais d'un voyage scolaire.
L'école Saint Joseph de Limogne en Quercy a pour projet une classe découverte sur l'île d'Oléron du dimanche 11 au vendredi 16 juin 2023. Ce voyage concerne un enfant de la commune d'Escamps.
Madame le Maire propose une participation financière identique à celle des autres écoles soit 25€ par nuitée et par enfant, soit dans le cas présent la somme de 125€
Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de participer aux frais du voyage de l'école St Joseph de Limogne en Quercy pour un montant de 125€

- Approbation du compte administratif 2022

Délibération 2023-008

Pour cette délibération Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur Damien Fraysse, premier adjoint.
Monsieur Damien Fraysse présente le budget 2022 qui peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	**Dépenses ou** Déficit	**Recettes ou** Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 677.76			49 510.66		43 832.90
Opérations exercice	42 934.10	64 199.30	99 076.36	182 206.39	142 010.46	246 405.69
Total	48 611.86	64 199.30	99 076.36	231 717.05	147 688.22	295 916.35
Résultat de clôture		15 587.44		132 640.69		148 228.13
Restes à réaliser	30 000.00				30 000.00	
Total cumulé	14 412.56			132.640.69	14 412.56	132 640.69
Résultat définitif	**14 412.56**			**132 640.69**	**14 412.56**	**132 640.69**

Il fait remarquer la baisse importante des dépenses de fonctionnement par rapport au prévisionnel et le report des dépenses d'investissement non effectuées sur le budget 2023.

Le Conseil Municipal vote et arrête **à l'unanimité**, les résultats définitifs tels que présentés.

➢ Approbation du compte de gestion 2022

Délibération 2023-009

Madame le Maire informe que les valeurs présentées au compte administratif sont identiques avec celles du compte de gestion dressé par le comptable que ce soit pour les reports de crédits, les résultats de fonctionnement et de fond de roulement, les débits et crédits aux différents comptes et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable du trésor public n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le compte de gestion 2022

➢ Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Délibération 2023-010

Madame le Maire rappelle que :

Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 132 640,69 € (83 130,03 € de l'exercice 2022 et un report antérieur de 49 510,66 €), et un excédent d'investissement de 15 587,44 €.

Le reste à réaliser en investissement de l'exercice 2022 à reporter sur l'exercice 2023 étant de 30 000,00 €, il y a un besoin de financement en investissement de 14 412,56 €.

Madame le Maire propose donc d'affecter l'excédent de fonctionnement (132 640,69 €) pour une somme de 14 412,56 € en réserve pour l'investissement et le reste soit 118 228,13 € en report de fonctionnement au budget 2023.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement tel que présenté par Madame le Maire

➢ <u>Autorisation de signature pour un prêt relais</u>

Madame le Maire ne présente pas cette délibération ce jour et la reporte ultérieurement

Clôture de la séance à 21h24

Le secrétaire de séance : Jérémie Delhon

Madame Le Maire

Annie Walle

MAIRIE DE ESCAMPS (Lot)

Le secrétaire de séance

Jérémie Delhon